



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 704 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 357 030 \$ ET UN EMPRUNT DE 357 030 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE SUITE À LA DISSOLUTION DE LA RINOL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le règlement d'emprunt numéro 704 décrétant une dépense de 357 030 \$ et un emprunt de 357 030 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements incendie suite à la dissolution de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL).

Le but de ce règlement d'emprunt est d'autoriser une dépense de 357 030 \$ ainsi qu'un emprunt de 357 030 \$, afin d'acheter des véhicules et d'équipements incendie pour desservir notre territoire.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 5 avril 2022.



Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 avril 2022, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 avril 2022.



Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière